MAIRIE DE LUDESSE
1, place Robert Tacheix
63320 LUDESSE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LUDESSE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-5 ;
- Vu le Code de la Route et notamment les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4 et L 184-13 ;
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'article R 610, paragraphe 5 du nouveau Code Pénal,
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, notamment son livre I-8ème partie Signalisation temporaire,

ARRETE :

ARTICLE 1 :
L'entreprise CTPP est autorisée à réaliser les travaux de voirie de la RD28 (route de Chaynat) à Ludesse, pour une durée **de ving-neuf jours (sous toute réserve) du 16 janvier 2023 au 13 février 2023.**

ARTICLE 2 :
A cette même date, et pendant la même durée, dans l'emprise des travaux, la circulation de tous les véhicules sur la RD28 sera mise en alternat par feux tricolores.

ARTICLE 3 :
La signalisation de **chantier** et de **déviation** conforme à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.
Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés ou occultés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

ARTICLE 4 :
L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 5 :
Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Ludesse, par l'autorité administrative ainsi qu'aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 6 :
Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Publié ou notifié le :

Mis en ligne le 20/02/2023

Fait à Ludesse, le 12 janvier 2023
Le Maire, Nicolas ALIZERT

MAIRIE DE LUDESSE 199 63 (Puy-de-Dôme)